



Doc. 15933
25 juin 2024

Processus de réparation et de réconciliation pour surmonter les conflits passés et construire un avenir commun de paix: la question des mesures réparatoires justes et équitables

Amendement¹ n° 9

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de recommandation, paragraphe 5.7, supprimer la phrase suivante:

«Il devrait donc y avoir des répercussions potentielles pour un État qui est considéré comme ne s'étant pas engagé de bonne foi dans le processus.»

1. 2024 - Deuxième partie de session

